

LES EFFETS ATTENDUS DE LA FISCALITÉ SUR LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE CAMEROUNAISE EN 2023

Par: Dr Jean Cédric Kouam
*Chef de la sous section Politique monétaire
 et fiscale Nkafu Policy Institute*

DÉCEMBRE 2022

Article / ©Nkafu Policy Institute



INTRODUCTION

Le 5 décembre 2022, la représentation nationale du Cameroun a validé le projet de loi de Finances pour l'année 2023. La particularité de ce document est qu'il regorge un certain nombre d'innovations dont celles relatives à la fiscalité des entreprises et des ménages. Cette loi accorde certes des exonérations fiscales pour stimuler le secteur productif, cependant, le gouvernement camerounais s'est également donné une certaine marge de manœuvre pour augmenter les recettes fiscales. Compte tenu de la situation économique mondiale défavorable, marquée notamment par la

guerre en Ukraine et les fortes fluctuations des prix des matières premières sur les marchés mondiaux, le gouvernement souhaite garantir la soutenabilité des finances publiques. Dans un contexte marqué par l'engagement du pays à promouvoir la liberté économique et à tirer largement profit de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), cet article fait une analyse des implications de ces innovations fiscales sur la compétitivité de l'économie nationale. Une telle analyse a pour objet d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur les risques associés aux augmentations fiscales prévues pour l'année

2023. Pour faciliter la compréhension par le public de ces innovations fiscales en 2023 au Cameroun, nous structurons notre propos en trois points principaux : la présentation des innovations fiscales pour l'année 2023 au Cameroun (1), les effets de ces innovations fiscales, notamment les augmentations

fiscales sur la compétitivité de l'économie camerounaise (2), et les risques associés à ces augmentations fiscales prévues pour l'atteinte des objectifs de la nouvelle stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND30) (3).

PRINCIPALES INNOVATIONS FISCALES DE L'ANNÉE 2023 AU CAMEROUN

Parmi les innovations fiscales pour l'année 2023 au Cameroun, figurent en grande ligne celles relatives à la « suppression des exonérations sur les importations portant sur les produits fabriqués localement ou disposant des substituts locaux, ainsi que celles nuisant au développement de certaines filières, afin d'encourager la production locale et la compétitivité ». Le gouvernement envisage également d'offrir cinq années d'exonérations fiscales à certains exploitants ou entrepreneurs agricoles en phase d'exploitation ; l'abattement de 30 % sur trois ans sur les droits d'assises relatives à la production des boissons locales en cas d'achat des matières premières au niveau local ainsi qu'un abattement de 50 % au titre de l'acompte mensuel et de l'impôt sur le revenu pour ne citer que celles-ci.

Le gouvernement camerounais a par ailleurs pris des dispositions fiscales en vue de compenser les pertes liées aux exonérations retenues. Parmi ces dispositions fiscales, l'État envisage de fixer le prix du timbre fiscal à 1 500 Francs CFA soit une hausse de 50 % par rapport au prix de 2022 et 100 % par rapport à 2005 (Article 547). On note également une hausse du timbre fiscal apposé sur les permis de conduire nationaux et leurs duplicatas, ainsi que sur les certificats de capacité pour la conduite de certains véhicules urbains désormais fixé à 10 000 Francs CFA, soit une augmentation de 50 % par rapport à 2022 (Article 550).

Outre la hausse du prix du timbre fiscal, il est également prévu à partir de 2023, la hausse du prix de la vignette automobile de 33 à 100%, selon le nombre de chevaux. À titre illustratif, pour les véhicules de 2 à 7 chevaux (CV), le droit de timbre automobile est passé de 15 000 FCFA à 30 000 FCFA, et celui des véhicules de 8 à 13 CV, précédemment fixé à 25 000 FCFA en 2022, est passé à 50 000 FCFA, soit également une augmentation de 100 % pour chacune de ces catégories de véhicules en un an (Article 597B). Ces augmentations des prix des vignettes automobiles (auxquelles pourraient s'ajouter le coût des prestations des compagnies d'assurance), combinées aux fortes fluctuations des prix du carburant, à la taxe spéciale instituée sur les ventes des produits pétroliers (Article 229 nouveau) et la hausse récente du prix de la visite technique automobile ne sont pas sans conséquences sur l'activité économique et les objectifs fixés par le gouvernement dans la SND30.

Outre l'augmentation du prix des timbres fiscaux qui affectera sans doute le coût d'obtention du titre foncier, le gouvernement du Cameroun envisage également à partir de 2023 de revoir les tarifs des droits afférents aux opérations domaniales, cadastrales et foncières énumérées à l'article 19 de l'ordonnance n° 74/1 du 6 Juillet 1974 fixant le régime foncier (Article 14 nouveau). Tous ces changements ne sont pas sans conséquences sur la compétitivité de l'économie nationale.



LES IMPLICATIONS DES AUGMENTATIONS FISCALES DE 2023 SUR LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE CAMEROUNAISE

Les augmentations fiscales pour l'année 2023 au Cameroun sont susceptibles d'affecter la compétitivité de l'économie camerounaise à travers deux canaux principaux : le canal du transport et le canal administratif.

❖ **Le canal du transport**

De nombreux travaux indiquent que le transport facilite l'activité économique et l'innovation, et ce, en reliant les personnes et les entreprises aux possibilités et à l'expertise (Savy, 2017 ; Bahri, 2022). Au Cameroun, une grande partie de la production agricole se fait dans les zones rurales et nécessite des véhicules pour être acheminés vers les centres et grands marchés urbains. En d'autres termes, les véhicules favorisent les déplacements des personnes et des marchandises de manière sûre et efficace et en donnant accès à de nouvelles possibilités économiques. L'industrie du transport dans tous les secteurs d'activité soutient des centaines de milliers d'emplois. Cependant, toute augmentation du prix du transport se traduirait par une hausse concomitante des prix des biens de consommation. La mesure

visant à augmenter les tarifs des vignettes automobiles, dans un contexte déjà marqué par les fluctuations importantes des prix du carburant ne devrait qu'aboutir au ralentissement du fonctionnement efficace des réseaux de transport, le développement du secteur privé et par ricochet la croissance économique.

❖ **Le canal administratif**

Les augmentations fiscales prévues dans la loi de finances 2023 de l'État du Cameroun affecteront également la compétitivité de l'économie nationale via le canal administratif. Ce canal est notamment utilisé pour constituer les dossiers de formalisation des entreprises, de cadastre et d'examen des oppositions en matière immobilière qui nécessitent le paiement de timbres fiscaux. Le renchérissement du tarif de ce timbre ne serait pas de nature à encourager la sortie de certaines entreprises de l'informel. Pourtant, ces entreprises auraient généré davantage de recettes fiscales si des mesures moins austères avaient été mises en place pour faciliter leur formalisation et/ou leur accès à la propriété foncière.

LES RISQUES DES AUGMENTATIONS FISCALES SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT AU CAMEROUN

En mettant en œuvre la SND30 en novembre 2020, le gouvernement du Cameroun s'était fixé trois objectifs spécifiques : (i) atteindre une croissance économique proche de deux chiffres ; (ii) atteindre le seuil de 25 % comme part de production manufacturière dans le PIB ; (iii) réduire la pauvreté en ramenant son incidence à moins de 10 % en 2035. Pour y parvenir, les pouvoirs publics se sont fixés pour objectif de développer le secteur productif, qui abrite plus de 90 % des entreprises encore piégées dans le secteur informel.

Cependant, les mesures fiscales prévues pour l'année 2023 sont en marge de la volonté du gouvernement de poursuivre la modernisation de la gestion domaniale, cadastrale et foncière prévue dans la SND30. Il avait pourtant promis de promouvoir le développement de villes connectées, inclusives et résilientes, propices à la compétitivité des entreprises, ainsi qu'un accès à la propriété foncière et immobilière.

La hausse du prix du timbre fiscal contribue à durcir les conditions de formalisation des entreprises ou d'accès à la terre, et ce faisant, contribue à freiner la dynamique du secteur privé, la détention d'un titre foncier étant très souvent la garantie réclamée par les établissements de crédit pour accorder du financement aux entreprises. La hausse du coût des timbres fiscaux nécessaires pour constituer une demande de titre foncier, combinée à la corruption généralement observée dans ce secteur, sont susceptibles de rendre plus morose la conjoncture économique déjà très difficile.

Bien plus, les tarifs élevés prévus dans le secteur du transport compliquent davantage la vision du Cameroun de disposer d'une masse critique d'entreprises « champions nationaux » représentant des fleurons ou têtes de proue dans les secteurs clés de l'économie nationale.

CONCLUSION

En dépit de la conjoncture économique actuelle, quelque peu favorable au recouvrement des recettes fiscales suffisantes pour assurer le train de vie de l'État et financer les projets de développement envisagés, les décisions du gouvernement de revoir à la hausse les prix du timbre fiscal et des vignettes automobiles en 2023 ne sont pas de nature à encourager la relance économique, et peuvent plutôt contribuer à favoriser la prédominance du secteur informel.

Par contre, une suppression des timbres fiscaux notamment sur les documents de demande de formalisation d'une entreprise ou encore la réduction du

nombre de timbres requis pour la constitution de dossiers d'immatriculation foncière contribuerait indirectement à l'élargissement de l'assiette fiscale, ce qui permettrait de réaliser les objectifs fixés par le gouvernement pour 2030, notamment celui d'atteindre le seuil de 25 % comme part de production manufacturière dans le produit intérieur brut (PIB).



Dr. Jean Cedric Kouam

Fellow et Directeur adjoint Division des Affaires Économiques - Chef de la sous section Politique monétaire et fiscale
Nkafu Policy Institute

_jkouam@foretiafoundation.org

Mise en page: [DOUANLA Stéphane](#)



